

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE BORIS VIAN

PROJET PÉDAGOGIQUE 2018/2019

« S'épanouir ensemble... »



"Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et la dignité."

Kofi Annan

SOMMAIRE

PREAMBULE

Introduction :

- 1- Le lien du projet du PEDT au projet de Service
- 2- Le Projet de service (les valeurs)
- 3- Qu'est-ce qu'un accueil de loisirs de mineurs pour Carros ?

1.Le Suivi sanitaire

- L'accueil spécifique d'enfants porteurs de handicap
 - Les CAMP
 - Les PAP
- Le rôle de l'animateur : repérant, observation, accueil...

2.La charte d'accueil

- Animateurs - Enfants - Familles (à finaliser)
- ATSEM voir annexe

II/ LA SITUATION INITIALE :

- Descriptif de l'ACM (adresse, horaires, prestations (matin , midi, soir TAP, extrascolaire , mercredi, ouvertures)
- Les locaux
- Public et caractéristique géographique, économique et sociale
- Les moyens humains, matériels et financiers
- Les moyens logistiques (temps de réunions, préparation)
- Les partenariats
- Les moyens obligatoires (législation DDCCS, PPMS , Plan vigie pirate... voir annexes)

III/ OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS

- Les objectifs
- La démarche pédagogique
- L'arbre pédagogique

IV/ LES ACTIVITES

Détailler toutes les activités du centre

V/ LE FONCTIONNEMENT

- Participation des enfants
- Répartition des temps d'activités/repos/les accueils/les rituels/les temps calmes
- Communication avec la famille et participation ou implication de la famille

VI/LE BILAN

- Bilan
- Evaluation et critères

Préambule

Depuis plusieurs années, la Direction de l'Education de la ville de Carros et en particulier le service de l'enfance, tend à développer et harmoniser un accueil bien traitant des enfants et de leurs familles au sein de ses structures de loisirs.

L'intention éducative de la direction est bien de replacer l'enfant au cœur des préoccupations, afin de lui permettre d'être un acteur épanoui dans ses loisirs, comme il le sera plus tard dans sa vie citoyenne.

I.INTRODUCTION

Les responsables et les équipes ont établi, de manière participative les objectifs généraux, opérationnels ainsi que les critères d'évaluation pour le périscolaire

Le temps périscolaire apparaît comme un des moments importants qui viennent « compléter » la journée « type » de nos chers petits écoliers.

S'il se différencie d'une journée de centre de loisirs par ses temps d'activité beaucoup plus brefs, il la rejoint en tout cas dans ses intentions, qui se veulent bien éducatives et inscrites dans une démarche d'accompagnement de l'enfant vers le « bien grandir ».

Ce qui est donc mis en place doit permettre à l'enfant de vivre une réelle coupure dans sa longue journée, à l'aide de supports divers qui lui seront proposés et en ne perdant pas de vue que l'on doit lui permettre d'être acteur de ces activités. L'enfant doit lui-même avoir la possibilité de formuler ses envies et ses souhaits.

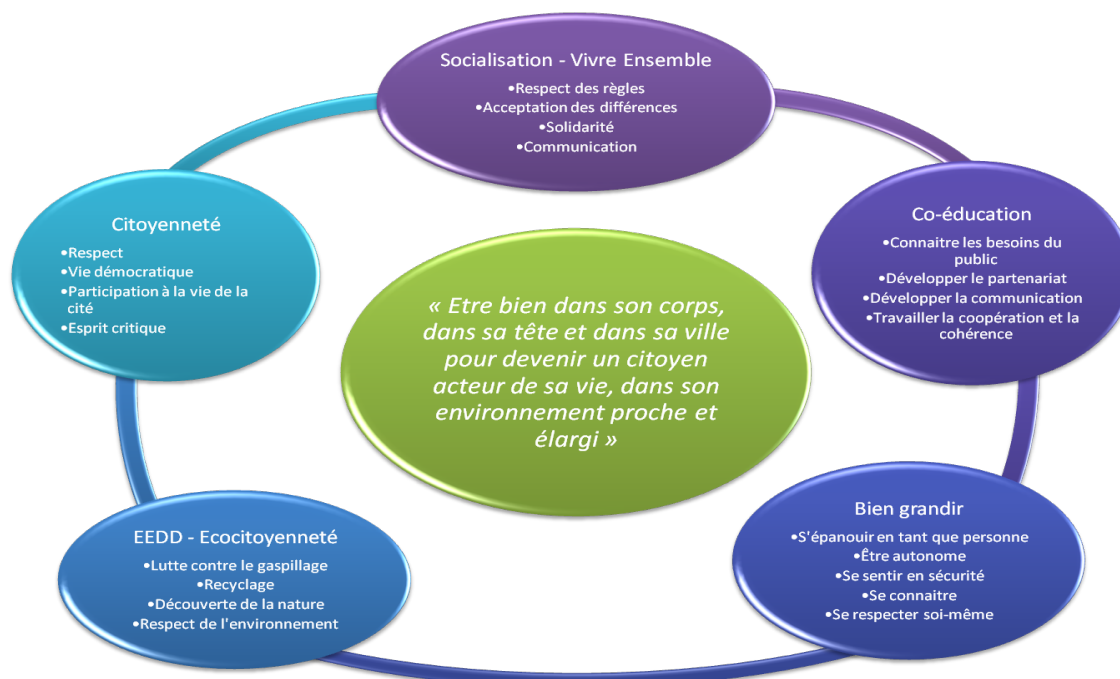
De la même façon, le moment du repas est très important et doit apparaître comme un temps convivial, un temps d'échanges et de dialogue.

1-Le lien du projet du pôle au projet pédagogique.

Le projet pédagogique est directement lié au projet de service, qui découle lui-même du PEDT. Nous basons ainsi notre action à l'égard des enfants sur les orientations suivantes :

- Développer une approche bien traitante de l'enfant et de sa famille, poursuivant une logique de développement solidaire et durable
- Développer l'estime de soi (culture de valorisation)
- Autoriser le droit à l'erreur
- Développer le sens critique, la mobilité et l'ouverture vers l'extérieur (hors Carros)
- Accepter et accompagner la créativité
- Développer l'autonomie adaptée à chaque âge et l'adaptabilité
- Accompagner et développer les compétences des parents/soutenir la fonction parentale

2. Le projet de service (l'arbre pédagogique du service)



Nous avons également pu enrichir nos activités sur la base de projets spécifiques portés par certains animateurs ou responsables. Ces personnes « référents » sont disponibles pour soutenir, approfondir, mettre en œuvre les thématiques qui les concernent.

Ces projets font l'objet d'une annexe aux projets pédagogiques de toutes les structures ; il s'agit de trois orientations distinctes :

- Le jeu
- La culture
- L'environnement et la démarche éco citoyenne

3-Qu'est-ce qu'un accueil de loisirs pour Carros ?

Un Accueil de loisirs se doit avant tout d'être un lieu de mixité, de rencontres et de partage entre les enfants, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient.

Il permet que chaque enfant profite pleinement d'un site où il pourra se détendre, participer à des ateliers, se dépenser, encadré par des animateurs professionnels qui lui offriront un cadre propice à son épanouissement.

1. Suivi sanitaire

Le service Enfance de la Mairie de Carros prône l'égalité des enfants devant le loisir, aussi au regard de la loi du 11 février 2005 relative à l'Égalité des Droits et des Chances, il a été mis en place un Accueil spécifique pour les enfants porteurs de handicap ou souffrant d'un problème de santé particulier.

Ils pourront être accueillis sur les ACM sur la base d'un « Contrat d'Accueil Municipal Personnalisé » (C.A.M.P).

Dans les cas où cela s'avère nécessaire, l'encadrement pourra être renforcé par un animateur P.A.P (Projet d'Accueil Personnalisé).

Le CAMP :

Les enfants présentant des troubles de santé seront accueillis sous réserve que les moyens nécessaires à cet accueil puissent être mis en œuvre par la Commune et que la famille soit mobilisée. La famille au préalable, signera un contrat lors de l'inscription au guichet unique et après le RDV avec l'infirmière municipale.

L'ensemble des équipes aura identifié les enfants concernés fréquentant l'ACM et connaîtra les protocoles et mesures à prendre en cas de besoin.

Le PAP :

Dans le cas où cela s'avère nécessaire, l'encadrement pourra être renforcé par un animateur PAP (projet d'accueil personnalisé) ayant suivi une formation et sur la base du volontariat. L'animateur sera intégré au projet avec la famille, le Service Enfance et le PRE.

Le suivi santé :

Sur chaque structure, un référent sanitaire assurera le suivi des fiches sanitaires, la vérification des pharmacies, le suivi des CAMP, sous le contrôle du responsable d'ACM. Tous les animateurs seront formés au PSC1 selon le code du travail.

Tous les animateurs de l'ACM seront amenés à soigner ou prendre en charge pour un CAMP les enfants. Ils devront remplir le registre santé mis en place sur la structure et feront remonter au responsable chaque acte.

2. La Charte qualité

- Une charte de qualité d'accueil des enfants et de leur famille a été écrite par l'ensemble des agents du Service Municipal de l'Enfance. Elle est en cours de modification. Cette charte engage les différents acteurs au respect des attentes du Service envers les enfants et leur famille. Elle vise à harmoniser les pratiques des intervenants, quant à l'accueil bien traitant des enfants et de leur famille. (Voir annexe)
- Une charte des ATSEM a été écrite et signée par l'ensemble des partenaires. Voir annexe.

II/ LA SITUATION INITIALE

❖ Descriptif de l'ACM (adresse, horaires, prestations (matin, midi, soir))

L'accueil des enfants en périscolaire pour l'année 2017/18 se fera du 4er septembre 2017 au 6 juillet 2018. Il se décline de la façon suivante :

L'accueil du matin est ouvert de 7h30-8h20

La pause méridienne : 12h00-14h00

L'accueil du soir : 16h30-18h

❖ Les locaux

Les locaux mis à notre disposition:

- Deux salles d'activité
- Une salle de restauration
- Une salle de motricité
- Un préau
- Une cour
- Une BCD
- *Des sanitaires*

❖ **Public et caractéristique géographique, économique et sociale**

L'ACM Boris Vian accueille les enfants inscrits auprès du guichet unique de la Direction de l'éducation. Les enfants qui fréquentent l'ACM viennent d'une zone géographique prédéfinie: rue de l'Eusière, Boulevard de la colle Belle, les Lavandes, rue de l'Aspre, l'Avenue des cigales et la rue de l'Argilac. Ainsi que des villages alentours (concernant les enfants de la **Clis**).

Il y a 3 classe de CP, une classe de CE1, une ULIS, une classe de CE2, une classe de CE1-CE2, une classe de CM1, une classe de CM1/CM2 et une de CM2.

L'école possède une classe d'U.L.I.S : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire. La finalité d'ULIS est de permettre à des enfants porteurs de handicap d'intégrer un milieu scolaire « ordinaire », bien qu'étant dans une classe spécifique répondant à leurs besoins, ils côtoient néanmoins les autres enfants sur les temps de récréation, de pause **méridienne**, , **ainsi que lors de temps où justement ils** sont insérés dans une classe dite « ordinaire » . Ceci permet à ces enfants de ne pas évoluer dans un milieu « fermé » mais bien d'avoir une chance de côtoyer d'autres enfants malgré leur handicap.

❖ **Les moyens humains, matériels et financiers**

L'équipe pédagogique est composée de 8 animateurs ou animatrices sur le temps du midi, 2 animateurs pour le périscolaire du soir dont la responsable et deux animatrices pour le périscolaire du matin.

L'équipe technique quant à elle, se compose de 4 personnes fixes, avec des volumes horaires différents qui définissent leurs temps de travail respectifs sur l'école. Sur le service du midi elles sont 4. L'équipe technique est sous l'autorité du responsable d'ACM qui contrôle et définit avec elles les différentes tâches à accomplir.

Noms prénoms	Diplômes	Affectations			Fonctions
		Matin	Midi	Soir	
Weiss Nathalie	BP JEPS	occasionnel	x	x	RESPONSABLE
CHRETIEN Catherine	Stagiaire BAFD	x	x		ADJOINTE
ELBADMOUSSI Latifa	BAFA	x	x		ANIMATRICE
THIBAULT Sonia	Stagiaire BAFA		x		ANIMATRICE
MARTIN Fabien	BESAPT		x	x	ANIMATEUR
MILLOU Claire	LICENCE ANGLAIS		X		ANIMATRICE
OTHMEN Dalila	BAFD		x	X	ANIMATRICE

Noms prénoms	Diplômes	Affectations			
		Matin	Midi	Soir	
GILELS PLASSE	ETAPS		x		ETAPS
Marie-Pierre RUGGIU	Agent technique	x	x	x	Agent technique
DOMINIQUE	Agent technique	x	x	x	Agent technique
BEN'MBAREK Samia	Agent technique	x	x	x	Agent technique
Angèle ARRIGHI	Agent technique	x	x	x	Agent technique

Le matériel

Chaque animateur a pu recenser les besoins en matériel spécifique à ses activités. Un budget est alloué pour la période en accord avec la Responsable de Service.

Le Financier

Voir budget prévisionnel en annexe. Une demande d'investissement est également faite chaque année pour les besoins plus importants.

❖ **Les moyens logistiques (temps de réunions, préparation)**

Une réunion a lieu chaque lundi avec l'ensemble de l'équipe. L'objectif de ces réunions est de préparer la semaine, de réguler face à des difficultés rencontrées, mais aussi de faire des bilans, échanger, débattre sur ce temps. Il permet aussi d'avoir des échanges de pratiques entre animateurs.

Echéancier des ordres du jour

1^{er} lundi : organisation et fonctionnement

2^e lundi : échanges de pratiques

3^e lundi : suivi des enfants

4^e lundi : heures, préparation,

De plus, un temps d'échange a lieu avec l'adjoint afin de dialoguer sur le fonctionnement, les éventuelles difficultés, les observations.

❖ **Les partenaires**

Comme cela a pu être le cas auparavant, la relation qui pourra être développée avec les divers partenaires au sein de la commune, viendront compléter les ateliers ou activités proposés sur le temps périscolaire.

Les divers partenaires se décomposent de la manière suivante :

● **Education Nationale**

Les échanges pourront se faire sur le temps du midi ou du soir ; le but étant de trouver des directions communes pour enrichir la cohérence de notre action envers l'enfant, d'essayer de travailler ensemble sur une même thématique.

En pratique, nous avons la possibilité d'assister aux conseils d'Ecole ainsi qu'aux réunions avec les équipes de réussite éducatives.

- **Infrastructures : Forum J. Prévert, Médiathèque, CIAC, La passerelle**

Afin de toucher les enfants par la proposition d'activités auxquelles ils n'ont pas forcément accès ou qu'ils ne connaissent pas, ces partenaires se révéleront comme par le passé réellement importants.

Les moyens obligatoires (législation DDCCS, PPMS, Plan vigie pirate... voir annexes)

Les familles rentrent sous le préau mais ne sont pas autorisés à circuler au sein de l'établissement. La responsable sera dans le hall d'accueil pour filtrer les entrées de chaque personne, elle vérifiera l'identité, visualisera les sacs. En cas de personnes inconnues, l'accès à l'établissement n'est pas autorisé et la carte d'identité est systématiquement demandée. Une fois, que la responsable a vérifié que la personne était habilitée à récupérer l'enfant, à ce moment-là elle peut rentrer dans l'école.

La réglementation DDCCS prévoit 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire. A la ville de Carros, nous avons fait le choix d'être un animateur pour 16 enfants dans la mesure du possible.

PLAN VIGIPIRATE :

-Si aucun mot n'est mis dans le cahier de liaison l'enfant ne pourra pas être récupéré à 16h30. Seules les personnes notées sur la feuille d'autorisation, munies d'une pièce d'identité et âgées de plus de 16 ans seront autorisées à venir récupérer l'enfant.

-Aucun parent ne peut circuler dans l'établissement. Seuls la cour et le préau (accompagné des animateurs) sont tolérés pour les personnes qui viennent chercher les enfants au périscolaire du soir.

III/ OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS

- **1. Les objectifs**

« Etre bien dans son corps, dans sa tête et dans sa ville pour devenir un citoyen acteur de sa vie, dans son environnement proche et élargi »

<u>OBJECTIF GENERAL</u>	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES D'EVALUATION
	Service des petits (3 CP, CE1, CE1-CE2)	

BIEN GRANDIR	Connaitre le cadre mis en place	
	Ecouter les consignes	
	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES D'EVALUATION
	CE2-CM1-CM2	
	-Respecter les règles de vie	
	-Respect des autres	

La coéducation sera abordée à travers le respect d'un cadre commun entre l'école et le périscolaire concernant les règles de vie. Une cohérence et un lien sur le suivi des enfants seront travaillés toute l'année. De la même façon le périscolaire participera à des manifestations de l'école au cours de l'année

2. La démarche pédagogique

L'évolution du statut de l'enfant, celui de la famille et de l'école ont permis de poser le temps libre comme un temps éducatif à part entière. La démarche pédagogique est l'ensemble des méthodes et des moyens que l'équipe d'animation va mettre en œuvre dans la prise en charge et l'accompagnement de l'enfant à travers son temps de loisir.

Les enfants sont des adultes en devenir...

Les actions conduites sur les temps périscolaires doivent permettre aux enfants de se construire en tant que futurs citoyens et en tout cas, elles doivent favoriser une attitude active et respectueuse vis-à-vis de lui.

Valoriser l'enfant en tant que personne unique, le prendre en compte dans sa particularité et le guider pour lui apprendre les règles de vie, les valeurs à intégrer. Il est un adulte en devenir, doué d'une capacité à s'exprimer, à agir et à participer à la vie du groupe. Il est lui-même acteur de cette construction à laquelle chaque personne contribue, aussi bien les adultes, que les enfants.

L'animateur a pour mission de garantir son intégrité, sa sécurité affective, respecter ses rythmes, le plus efficacement possible à partir des contraintes imposées par le cadre. Il l'amène à intégrer les droits et les devoirs que chacun a envers les autres.

IV/ LES ACTIVITES

L'activité est un puissant facteur de développement de l'individu. C'est en agissant que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, l'équipe d'animation met en place des propositions d'activités afin de répondre au mieux aux besoins et aux envies des enfants dans la mesure du possible.

Activités physiques et de plein air :

- Jeu libre dans la cour (ballons, cerceaux, cordes, ...)
- Jeu libre dans la nature (jardin, ...)
- Parcours sportifs
- Mini randos pédestres à travers la ville
- Jeux chantés
- Jeux structurés divers à règle(s) simple(s)

Nous bénéficions également de la plus value apportée par les éducateurs sportifs qui viennent enrichir l'offre d'activités de la structure en proposant et en coordonnant des animations sportives, c'est-à-dire des initiations sous forme de jeux. Ces animateurs diplômés font partie intégrante de l'équipe périscolaire, ils peuvent être considérés comme partenaires dans la mesure où ils peuvent faire le lien avec le Service Municipal des Sports lors d'activités au gymnase.

- Inter centres, échanges avec les autres périscolaires pour les grandes sections

Activités manuelles :

- Créations à partir de matériaux de bases variées (terre, plâtre, papier, carton, pâtes, aliments etc...)
- Fabrication avec du matériel, mettant en œuvre des gestes simples pour séparer (déchirer, découper), assembler (coller, agraffer), enrouler, enfiler, etc.
- Réalisation de graphisme de couleurs (peintures, feutres, encres)

Activités musicales et d'expressions :

- Chants, comptines, contes,
- Chants mimés, jeux chantés
- Evolutions libres à partir de musiques ou d'instruments
- Jouer à être (personnages du monde merveilleux, animaux, métiers)

Jeux

- Jeux de construction
- jeux de société
- jeux symbolique

Jeux libres

- Scoubidou
- perles
- dessin
- lecture

V/ LE FONCTIONNEMENT

1-Participation des enfants

- **Qu'est-ce que la participation ?**

Faire participer les enfants consiste à les encourager et à leur donner les moyens d'exprimer leurs points de vue sur les questions qui les concernent. En pratique, cela suppose que les adultes écoutent les enfants, en prêtant attention à leurs modes de communication multiples. Il s'agit de garantir leur liberté d'expression et de tenir compte de leur opinion au moment de prendre les décisions les concernant. C'est en prenant part à un échange et un dialogue que les enfants apprennent à influencer de façon constructive le monde qui les entoure.

Tout comme à l'école, l'enfant doit respecter les règles collectives du périscolaire. Un tableau en couleur va être mis en place (vert, orange, rouge). Toutes les semaines, les animateurs placeront les étiquettes des enfants dans les couleurs correspondantes aux comportements de la semaine passée. L'enfant pourra connaître l'évolution grâce à des cartons de la même couleur que ce tableau, il pourra ainsi ajuster son comportement. Si l'enfant est inscrit durant 4 semaines dans la colonne rouge, les parents seront avertis. De plus, les enfants qui se situeront dans le rouge, seront sanctionnés et à l'inverse les enfants situés dans le vert auront des responsabilités.

2-Répartition des temps d'activité

Le fonctionnement, que ce soit à l'égard des enfants ou celui de l'équipe se veut être souple et non figé. Il sera susceptible de changer selon les besoins, les nécessités, les difficultés ou tout simplement dans le but d'améliorer la qualité de l'action.

• Le matin (30 inscrits)

L'ouverture s'effectue de 7h 30 à 8h20 dans la salle d'activité située sous le préau. L'entrée se fait par la porte située côté parking. Les enfants arrivent de façon échelonnée

Dès sa venue, l'enfant se présente auprès de l'animateur pour se faire inscrire sur la liste de pointage puis une deuxième liste où est notée l'heure d'arrivée avant d'aller jouer dans les différentes zones d'activités.

- Activités

Les enfants ont la possibilité de choisir entre plusieurs zones aménagées :

Un coin « calme » est aménagé avec des poufs et des tapis pour permettre un réveil en douceur pour certains !

• Le Midi (135 inscrits)

Le temps d'accueil du midi commence à 12h00 et se termine à 14h00, moment où nous remettons les enfants aux enseignants. Il se déroule en deux services. Le fonctionnement mis en place en début d'année peut-être modifié en cours d'année.

La répartition des animateurs sur le service peut-être modifiée en fonction des difficultés rencontrées, (organisation, absences, rééquilibrage des services...).

Pendant la pause méridienne

✓ 1^{er} service (75 enfants au maximum)

Les animateurs réceptionnent les enfants amenés par les enseignants sur des lieux attribués (préau pour les Cp et la cour pour les autres classes). Ils pointent les enfants et se rassemblent sous le préau pour monter en cantine.

Une fois ceux-ci « pointés », ils ramènent les fiches auprès de la responsable qui vérifie les effectifs.

Certains enfants sont placés par l'animateur (en fonction de leur comportement en activité et / ou pendant le repas, et de leur tenue à table). Le repas dure jusqu'à 12h50.

A 12h10, les enfants entrent en cantine, se lavent les mains, puis c'est le début du repas. L'animateur veille à ce que chaque enfant goûte aux aliments, montre une attitude respectueuse à l'égard des autres. A la fin du repas, l'enfant doit débarrasser sa table correctement : ses couverts, son assiette et son verre sont mis en bout de table.

La sortie de la salle de restauration s'effectue par table.

De 12h50 à 13h30, les enfants sont en activité. Chaque enfant est informé des divers ateliers (établis aussi selon les demandes) par les animateurs et se positionne pour l'activité.

A 13h30, les enfants sont amenés à faire un petit moment de relaxation avec de monter en classe.

✓ **2^{ème} service (65 enfants au maximum) :**

- A 12h15, rassemblement pour compter les enfants et leur présenter les activités.
- Activités
- A 12h50 Passage aux toilettes de manière échelonnée et lavage des mains, accompagnés de leur animateur, les enfants montent en salle de restauration.
- 13h05 début du repas jusqu'à 13h45. Les animateurs raccompagnent les enfants dans les classes

Certains enfants sont placés par l'animateur (en fonction de leur comportement en activité et / ou pendant le repas, et de leur tenue à table).

A la fin du repas, si nous sommes en avance, nous faisons un jeu de question ; et ensuite chaque animateur se positionne dans chaque étage et les enfants retournent dans leurs classes.

Les consignes et règles de vie sont identiques pour les deux services.

- Nous avons instauré des rituels (tambourin, feu tricolore) pour que les enfants autant que les animateurs puissent demander le silence et signifier aux autres qu'il y a trop de bruit.

• **Le Soir (50 enfant inscrits)**

L'accueil des enfants s'effectue de 16h30 à 18h00. Accompagné par l'enseignant, l'enfant vient se faire pointer auprès de la responsable dans la salle d'animation. Une fois les enfants pointés ils vont dans la cour se dépenser pendant 15 minutes, ensuite vient le temps de goûter.

Le choix des activités est fait d'après des propositions faites aux enfants.

L'accueil des parents débute à 16h30 et se fait par la porte du préau située côté parking.

Les parents signent la feuille d'émargement en notant l'heure de départ de leur enfant.

- Activités proposées

- *scoubidou*

- *perles*

- *Jeux de société*

- *Foot*

- *dessin*

- *temps libre aménagés*

3-Communication avec la famille et participation ou implication de la famille

L'implication des parents dans la vie de la structure est importante. A cet effet, la responsable a pour mission de :

- Se montrer disponible et à l'écoute des enfants et des parents avec une réflexion particulière quant à l'aménagement du temps d'accueil.
- Favoriser les discussions avec les parents afin de désamorcer les éventuelles inquiétudes : expliquer le déroulement de la journée et des activités, qui va s'occuper des enfants, les activités proposées... Il est important de garder à l'esprit que si les parents sont inquiets, les enfants ne seront pas rassurés et ne profiteront pas pleinement de leur temps sur place et de leurs activités. De plus, créer ce lien vient donner de l'importance à notre action et la valorise.

VI/ BILAN

– Bilan (voir annexes)

Au sein du Service Municipal de l'Enfance de la ville de Carros, nous procédons à deux bilans par an au cours desquels nous analysons le fonctionnement dans le but de le faire évoluer, principalement sur notre démarche à l'égard des enfants et des familles.

– Évaluation et Critères

Concernant les objectifs opérationnels, nous faisons une première évaluation aux environs des vacances de février pour juger la progression. Ceci afin d'être les plus cohérents possible. Une évaluation finale est prévue en fin d'année scolaire.

Le responsable est le garant de la mise en place du projet et du respect de la démarche pédagogique de la part de l'équipe ; il peut intervenir si besoin sur le rôle et l'attitude de l'animateur.

Les critères d'évaluation ont été élaborés en commun par l'équipe périscolaire.

I